



27 janvier 2016

Madame Colleen Swords, Sous-ministre  
Affaires autochtones et du Nord Canada  
10, rue Wellington  
21<sup>e</sup> étage  
Gatineau (Québec)

Colleen.Swords@aadnc-aandc.gc.ca

Demande d'information : IR0211

Madame,

Comme vous le savez sans doute, le directeur parlementaire du budget (DPB) fournit au Sénat et à la Chambre des communes, de façon indépendante, des analyses de la situation financière du pays, de l'économie, des prévisions budgétaires et des coûts des programmes, des lois et des politiques. Pour s'acquitter de son mandat, le DPB doit souvent avoir accès à de l'information que des ministères possèdent. Lorsque c'est le cas, le DPB présente une demande auprès du ministère qui détient l'information requise.

Le DPB procède actuellement à une analyse en vertu de l'alinéa 79.2 a) de la *Loi sur le Parlement du Canada*, qui confie au DPB le mandat de « fournir au Sénat et à la Chambre des communes, de façon indépendante, des analyses de la situation financière du pays, des prévisions budgétaires du gouvernement et des tendances de l'économie nationale ».

Dans le cadre de cette analyse, le DPB vous demande, en vertu du paragraphe 79.3 de la *Loi sur le Parlement du Canada* de lui donner accès à l'information suivante :

Des renseignements à jour sur le financement de l'éducation des Premières Nations de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année (le « Programme d'enseignement primaire et secondaire »).

Les données annuelles relatives à l'éducation primaire et secondaire pour les exercices 2007 2008 à 2011 2012 ont été fournies dans le cadre de la demande d'information IR0089, transmise à votre bureau le 17 octobre 2012, et des demandes de précisions subséquentes.

Il manque toutefois les données annuelles correspondantes pour 2012 2013 à 2014 2015, et 2004 2005 à 2006 2007.

Une ventilation des fonds fédéraux consentis aux bandes des Premières Nations et aux autres bénéficiaires pour financer l'éducation de la maternelle à la 12e année par principaux secteurs de programmes, par province et territoire (y compris l'administration centrale). Ces fonds doivent être notamment alloués aux fins suivantes :

- les services d'enseignement (prière de distinguer les écoles administrées par les bandes, les écoles fédérales, les écoles provinciales et les écoles privées);
- les services d'aide aux élèves;
- le programme Nouveaux sentiers pour l'éducation;
- le Programme de réussite scolaire des étudiants des Premières Nations (prière de distinguer les plans de réussite scolaire, les évaluations de l'apprentissage des élèves et la mesure du rendement);
- le Programme des partenariats en éducation;
- le Système d'information sur l'éducation;
- le Système de mesure du rendement;
- le Programme d'éducation spécialisée à coûts élevés;
- les ententes sur l'éducation (prière de distinguer les ententes relatives aux Mi'kmaq et à la baie James);
- le Programme de financement du soutien des bandes;
- le Programme des avantages sociaux des employés des bandes;
- toute autre activité de programme.

Les fonds alloués conformément aux formules et aux modes de financement connexes utilisés par les bureaux régionaux.

La population étudiante des écoles primaires et secondaires par province et territoire, en fonction des ETP et exception faite des ETP, par type d'école (y compris les écoles fédérales, provinciales, privées et administrées par des bandes).

Le nombre d'écoles par type d'école (les écoles fédérales, provinciales, privées et administrées par des bandes).

Le financement annuel du gouvernement fédéral dans l'infrastructure scolaire de la maternelle à la 12e année des Premières Nations, par région et par bande. Prière de distinguer le financement pour les dépenses en immobilisations, les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'entretien dans la mesure du possible. Seules les données annuelles relatives au financement de l'infrastructure scolaire pour 2012 2013 à 2014 2015 sont requises.

Nous apprécierions que vous nous donniez l'accès à cette information d'ici le 18 février 2016. Si nous n'obtenons pas votre réponse d'ici là, nous considérerons votre non-réponse comme un refus présumé et, par conséquent, nous pourrions le signaler à nos comités désignés, conformément aux directives.

Vous trouverez ci-joint un formulaire de réponse. Vous devez le remplir et nous le renvoyer d'ici le 18 février 2016, peu importe que vous nous fournissiez l'information demandée ou non. Les détails contenus dans le formulaire de réponse nous aideront à préparer le rapport annuel du DPB.

Votre lettre de réponse sera affichée sur le site Web du DPB et, par conséquent, ne devrait pas porter la mention « confidentielle ». Veuillez donc joindre les renseignements demandés séparément. Si ceux-ci sont considérés confidentiels, prière de l'indiquer clairement, soit sur le fichier électronique, soit sur la version papier selon le cas.

Si vous ou vos employés avez des questions à propos de cette demande d'information, vous pouvez communiquer directement avec l'analyste responsable, Elizabeth Cahill (<mailto:Elizabeth.Cahill@parl.gc.ca>, 613-355-8969).

Je vous remercie de votre collaboration à cet égard. L'objectif principal du DPB est de fournir des analyses rapides et efficaces au Sénat et à la Chambre des communes. Ceci réside, en grande partie, dans la possibilité d'avoir un libre accès, en temps opportun, à l'information de qualité détenue par les ministères. Ce faisant, vous nous aidez à mieux servir le Sénat, la Chambre des communes, les sénateurs et les députés.

Je vous prie d'agréer, madame, l'expression de mes sentiments distingués.



Jean-Denis Fréchette  
Directeur parlementaire du budget

c. c. M. Douglas Nevison, secrétaire adjoint du Cabinet,  
Bureau du Conseil privé, Secrétariat de liaison de politique macroéconomique

Pièce jointe : Formulaire de réponse pour IR0211